

ET VOUS, QUELLE EST VOTRE STRATÉGIE ?

01

Management des risques juridiques

Nous présentons une vision originale du droit, considérant que l'évolution juridique constante et les revirements judiciaires constituent des risques dont les entreprises doivent se préserver.

Notre intervention procède d'une démarche d'identification et d'anticipation de ces risques, justifiant de notre proximité et disponibilité envers nos interlocuteurs.

Conseil exclusif des entreprises, nous traduisons l'exigence stratégique et la contrainte opérationnelle en opportunité juridique. Partenaire, nous faisons de la confiance de nos clients, la légitimité de nos préconisations.

02

Défense globale

Le Cabinet se distingue par son organisation de la défense. Notre expérience dans les différents secteurs d'intervention de nos clients nous permet d'anticiper les actions engagées contre leurs intérêts.

La pluralité des procédures, souvent fondées sur un fait unique, mobilise l'ensemble de nos ressources. Cette synergie de compétences sociale, pénale, environnementale et réglementaire permet de proposer des solutions juridiques transverses.

03

Laboratoire juridique

Avocats, juristes et doctorant assurent ensemble une veille juridique relative aux évolutions normatives et jurisprudentielles, à destination de nos clients.

Nos compétences juridiques, conjuguées à notre analyse prospective, nous permettent d'appréhender l'évolution d'un risque judiciaire. Cette vigilance se traduit par la diffusion régulière d'informations juridiques.

Notre expérience nous permet de proposer des solutions opérationnelles et adaptées aux spécificités présentées.

04

Savoir(s)

Assurant la défense exclusive des entreprises, nous partageons un même niveau d'exigence avec nos interlocuteurs qu'il s'agisse des directions finances, ressources humaines, hygiène sécurité environnement, assurances.

Nous intervenons en droit de la sécurité sociale, droit pénal du travail, droit du travail et droit de l'environnement avec une activité historique en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

05

Formations

Le cabinet est référencé en tant qu'organisme de formation. À l'occasion de nos interventions tant pour nos clients que pour d'autres entreprises, nous confrontons les pratiques et procédures internes avec l'état du droit, ses mutations et les aléas contentieux.

L'offre de formation s'articule autour de nos quatre domaines de compétences : droit de la sécurité sociale, droit pénal du travail, droit du travail et droit de l'environnement. Ces thématiques peuvent être abordées de façon autonome ou transverse.



Bureau de Lyon
12 quai Jules Courmont 69002 Lyon
04 72 83 77 77

Bureau de Paris
3 rue Washington 75008 Paris
01 45 62 04 82

contact@cabinet-abdou.fr
www.cabinet-abdou.fr

